

Décret Marcourt : les examens l'après-midi !

Au campus des Guillemins de la haute école HELMO, le décret Paysage force certains étudiants à bousculer leurs habitudes. Une situation déstabilisante en période d'étude qui risque de s'étendre à d'autres écoles.

Mis en œuvre depuis le 15 décembre dernier, le décret Paysage réorganise les années scolaires classiques de l'enseignement supérieur en unités appelées « blocs ». A priori, ces blocs permettent aux étudiants de jongler plus facilement avec les cours et matières. Mais le nouveau décret entre difficilement en application.

Au campus HELMO, spécialisé dans les disciplines économiques, la direction a informé les étudiants de deuxième baccalauréat que leurs examens se dérouleraient l'après-midi et non plus le matin. Les examens du bloc 1, alloués à la première année d'étude, se dérouleront le matin pour permettre aux étudiants suivant les deux blocs de présenter l'entièreté des matières. Une contrainte horaire qui, selon le directeur des

écoles HELMO, « fait partie des dégâts collatéraux d'un décret encore jeune ». Alexandre Lodez continue : « En théorie, le décret permet un parcours individualisé. Mais confronté à la réalité, à des contraintes horaires et à des cours, ce n'est pas toujours possible ».

Ces changements d'horaires vont-ils se généraliser dans les mois prochains dans d'autres écoles liégeoises ? Il est encore trop tôt pour le dire. D'ailleurs, la plupart des écoles supérieures n'ont pas encore transmis d'horaires définitifs. La Fédération des Étudiants de l'ULG, contactée par nos soins, n'avait pas connaissance de tels changements. Les étudiants restent dans l'attente. ●

S.M.

**Les étudiants
de 2^e doivent
passer
leur examen
après-midi et ceux
de 1^{re} le matin**